



Action Sociale - budget 2025 :

Orientations budgétaires... ...propositions de l'UNSa Justice !

Dans un contexte politique et gouvernemental instable, le budget d'action sociale du ministère de la Justice pour l'année 2025 doit poursuivre la trajectoire financière initiée depuis plus de quatre ans.

L'UNSa Justice tient à rappeler qu'au cours de cette période, le budget de l'action sociale a progressé de près de 43 %, partant d'un budget de 21 millions d'euros (après être resté statique pendant des années !), pour atteindre plus de 35 millions d'euros en 2024.

Toutefois, si la **Première Organisation Syndicale** se félicite de ce développement budgétaire corrélé aux prestations, aux besoins et aux effectifs, elle n'occulte pas les différents coups de rabet budgétaire diligentés sur l'action sociale interministérielle pilotée par le ministère de la Fonction Publique dont la charge pèse mécaniquement sur le budget ministériel.

Tout comme l'inflation qui a impactée inexorablement le pouvoir d'achat de l'ensemble des familles, se traduisant par une augmentation massive du nombre de convives dans les restaurants administratifs, mais aussi sur la demande croissante de subventionnement pour les départs en vacances.

Pour l'UNSa Justice le budget de l'action sociale du ministère doit rester l'un des axes prioritaires !

Les différentes briques budgétaires doivent connaître un accroissement pour répondre tant à l'inflation qu'aux besoins croissants des agents et ainsi pérenniser une trajectoire positive.

S'agissant de la restauration, pour l'UNSa Justice la dynamique lancée en 2023 doit se poursuivre, en s'appuyant sur les leviers mis en place en 2024 avec l'objectif de continuer la prise en charge des repas avec une diminution ou à minima une limitation des coûts de reste à charge pour les agents, comme nous l'avons proposé et obtenu pour les personnels de catégorie C et B.

L'année 2025 doit aussi faire du logement une question prioritaire avec notamment la consolidation du parcours résidentiel initié en 2018.

Avec le renouvellement de l'accord égalité professionnelle Femme / Homme signé par l'UNSa Justice, la politique de la petite enfance et de la diversification des modes de gardes adaptés à nos métiers doit s'intensifier.

L'équité territoriale entre l'hexagone et l'outre-mer est une revendication essentielle et constante pour l'UNSa Justice. Celle-ci doit devenir une réalité systématique lors de la mise en œuvre des prestations sociales.

De même que le plan d'action de développement des séjours Jeunes soutenus par d'importantes subventions afin de limiter le reste à charge des familles, doit se poursuivre pour permettre à un maximum d'enfants de partir en vacances.

● La restauration administrative

Depuis 2023, la question de la restauration administrative est une priorité au niveau du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) du ministère de la Justice.

Pour l'UNSa Justice, le développement de l'accès à la restauration doit se poursuivre afin que « TOUS » les agents du ministère puissent bénéficier d'une solution de restauration, particulièrement face à l'inflation et l'impact de celle-ci sur l'alimentation.

Parallèlement, le suivi des conventions et des restaurants administratifs doit s'opérer dans l'ensemble des Conseils Régionaux d'Action Sociale (CRAS), afin de s'assurer d'une restauration de qualité.

De plus, la question du coût de la restauration doit faire l'objet d'une attention spécifique, particulièrement avec le plafonnement du reste à charge des agents, en lien avec la grille nationale applicable à l'ensemble des structures de restauration.

L'année 2024 connaît une tendance croissante du nombre de personnels ayant recours à la restauration administrative, obligeant d'une part, le développement d'accès à la restauration dans les secteurs en souffrance et d'autre part, la stabilisation dans les zones déjà pourvues.

Le déploiement dès le 1^{er} septembre de la nouvelle grille favorisant le financement de la restauration des agents de catégories C et B, doit se poursuivre pour l'année 2025, avec à l'appui un budget significatif.

Le logement

Dans le cadre du budget familial, la dépense liée à l'hébergement est de plus en plus prépondérante. Cette question doit par conséquent être et rester pour le ministère de la Justice un engagement fort à l'attention des personnels.

Depuis 2018, un parcours résidentiel a été créé, apportant une diversité de réponses aux personnels, selon leur situation et leurs besoins familiaux, de leur entrée dans l'institution jusqu'à leur départ en retraite.

Le logement temporaire propose actuellement près de 160 colocations à Paris et en Ile de France, ainsi que l'accès à plusieurs résidences en studios meublés (de type foyers jeunes travailleurs).

Si aujourd'hui le nombre de colocations est stabilisé, la question du développement de résidences en studios meublés reste d'actualité et doit pouvoir connaître une progression l'an prochain.

Concernant le logement pérenne, locatif et social, il convient de poursuivre la réservation auprès de bailleurs sociaux, notamment lors de la conception des programmes afin de répondre dans la mesure du possible aux besoins des personnels en faisant face au contexte des faibles taux de rotation et de construction, conjugué au déploiement de la loi « ALUR ».

Avec la programmation de recrutements importants, développer ces réservations dans les zones tendues est indispensable.

En complément, la création de la bourse aux logements libres et intermédiaires doit rapidement monter en « puissance » avec la signature de convention de Parcs de logements, pour apporter un soutien dans les zones foncières moins tendues.

La garantie locataire portée par la Fondation d'Aguesseau doit se poursuivre et continuer sa croissance, favorisant les agents du ministère de la Justice lors de leur dépôt de candidature de logement, particulièrement dans les agences immobilières.

L'année 2025 va connaître le renouvellement de la plateforme digitale de gestion des candidatures des logements sociaux. Cet outil est devenu incontournable pour les personnels, tant pour leurs démarches que pour l'information malgré un prestataire défaillant en cours de marché.

Ce renouvellement va par déclinaison être financé sur les crédits sociaux qui devront nécessairement être abondés.

Enfin, le Prêt Bonifié Immobilier (PBIMJ) dont le taux de prise en charge par l'employeur est désormais de 2 %, a connu une nette progression en 2024 parce qu'il facilite l'accession à la propriété.

L'acquisition d'une résidence principale, est un axe fondamental dans le logement des personnels. **L'UNSa Justice** porte depuis plusieurs années ce projet dynamique et souhaite que le budget dédié au développement du PBIMJ soit à la hauteur de la forte demande des agents.

La consolidation du parcours résidentiel destiné à l'ensemble des agents du ministère de la Justice, doit rester une priorité et connaître un essor de financement pour l'année prochaine.

● La petite enfance

La question de la petite enfance sera pour 2025, une des principales priorités en matière de déploiement de l'action sociale au sein de notre ministère.

L'UNSa Justice s'est toujours inscrite et a toujours milité pour l'égalité professionnelle réelle Femme / Homme. La garde d'enfants est par conséquent un sujet prioritaire.

Au cours des dernières années, les CESU garde d'enfants (horaires atypiques et périscolaires) pilotés par le ministère de la Justice ont connu une nette amélioration des conditions de ressources (plafond de RFR), ou bien des valeurs (doublement du CESU horaires atypiques).

Cette dynamique favorable va nécessairement se traduire par une progression de la demande et obligatoirement par un complément de financement pour répondre aux attentes des agents.

Dans la continuité de cette dynamique, **L'UNSa Justice** revendique la mise en œuvre d'un dispositif de CESU activités périscolaires pour les 14 / 17 ans, et attend le déploiement d'une expérimentation pour les 14 ans, à l'image de nos homologues du ministère de l'économie et des finances.

Concernant les places en crèche, si nous constatons que le renouvellement cet été du marché en Ile de France n'a pas eu d'impact budgétaire, il n'en demeure pas moins que les besoins en région doivent être pourvus dans chaque DRHAS, notamment par le développement d'un lien entre le Secrétariat général et les Plateformes RH des Préfectures de Régions.

De plus, un dispositif de garde d'urgence doit être matérialisé et répondre aux besoins urgents et impondérables que peuvent rencontrer les familles.

Face à la faiblesse du nombre de berceaux disponibles, que ce soit réservés ou de droit commun, le recours aux assistantes maternelles paraît aujourd'hui incontournable avec la matérialisation de réseaux régionaux.

Les pistes de développement présentées par l'UFNAFAAM sont des axes à exploiter pour dynamiser la garde d'enfants, notamment en tissant des relations privilégiées entre les structures de types Maison d'Assistants Maternelles (MAM), ou en lien avec des associations d'Assistants Maternelles (ASMAT).

Enfin, sur un tout autre sujet, mais rattaché budgétairement à la bricole financière « petite enfance », la question de la poursuite de la prise en charge des orphelins reste indispensable.

Pour **L'UNSa Justice** cette question doit demeurer elle aussi prioritaire, rappelant que depuis la signature de la convention en 2021 ce sont plus de 500 enfants qui sont désormais accompagnés par Orphéopolis, l'orphelinat mutualiste.

Malheureusement, ce nombre ne cessera de croître et la progression de financement restera constante, avec près de 100 nouveaux enfants par qui intègrent la couverture sociale des prestations portées par l'orphelinat.

Au-delà de l'aspect financier, **L'UNSa Justice** sera intransigeante sur l'obligation pour l'institution de concrétiser des actions régulières et significatives à l'attention des enfants, impérieusement nécessaire en complément des prestations.

L'ensemble de ces soutiens tant sur le segment de la petite enfance, visant à garantir l'égalité professionnelle Femme / Homme, que la croissance constante des enfants accompagnés par Orphéopolis, nécessite un abondement conséquent de crédits.

● La Fondation d'Aguesseau

Historiquement la Fondation gère les séjours des enfants de personnels, ainsi que les aides et les prêts sociaux. En marge de son cœur de métier, cet opérateur pilote pour le secrétariat général, la restauration sur 3 sites majeurs en Ile de France et 3 sites de vacances familles (Vendres, Belle Ile et St Cast).

Les séjours ludiques (parcs d'attractions), linguistiques (Europe) et bien entendu la remise en service des longues destinations (ex : USA) doivent apparaître dans les offres au bénéfice de tous les personnels.

Le contexte socioprofessionnel dans chaque direction du ministère de la Justice, légitime la nécessité pour l'employeur public d'apporter un indéfectible soutien aux parents, dans leurs démarches d'épanouissement de leurs enfants.

L'année prochaine, va s'ouvrir une phase de renouvellement des marchés « restauration des sites gérés par la Fondation d'Aguesseau » où les repas proposés doivent être de qualité.

Enfin, la question des aides et prêts sociaux doit revêtir une attention particulière, tant sur la création d'un soutien de proximité aux collègues en difficultés par un accompagnement individualisé, que par l'évolution du niveau des aides financières, qu'elles soient sociales ou pour les études supérieures.

En effet, les problématiques liées aux erreurs de payes, l'impact de l'inflation qui n'a pas été gommé par les dernières évolutions salariales et la charge de l'installation portée par de nombreux collègues sortant des écoles du ministère de la Justice, sont générateurs de plus en plus de demandes d'aides financières.

En ce sens, pour **l'UNSa Justice**, une augmentation significative du seuil d'octroi des aides financières porté à 1 300 euros au niveau de la commission d'aide financière doit se concrétiser au 1^{er} Janvier 2025, conjuguée à un relèvement du seuil des prêts sociaux à 3 000 euros, corrélée à une possibilité d'allongement de la durée de remboursement (48 mois contre 36 actuellement).

● Les associations culturelles

Malgré la crise sanitaire qui a vivement touché le tissu associatif du ministère de la Justice, composé de plus de 200 associations, celui-ci continue son fonctionnement malgré des conditions de plus en plus difficiles.

En effet, que ce soit les Associations Régionales Socio Culturelles (ARSC) qui ont en charge le déploiement d'actions culturelles transversales et sociales pour l'ensemble des personnels du ressort de leurs Cours d'Appel ou bien, les associations de sites (type amicales), elles sont toutes gérées par un réseau de bénévoles.

En premier lieu, et notamment avec l'inflation, la nécessité de financement se fait de plus en plus importante pour financer les différentes actions essentielles au lien entre les personnels, malgré l'énergie déployée par les bénévoles.

Pour l'année 2025, **l'UNSa Justice** souhaite voir une progression des crédits octroyés au tissu associatif, pour répondre aux besoins de financement des différentes actions et notamment les arbres de Noël.

Par ailleurs, au-delà de l'aspect budgétaire, il est désormais indispensable de réviser les textes de l'action sociale afin de permettre aux bénévoles de bénéficier de temps pour matérialiser les actions au service de tous.

En ce sens, **l'UNSa Justice** revendique une révision en profondeur de la circulaire de l'acteur social, particulièrement sur les moyens dévolus aux bénévoles d'association et la reconnaissance institutionnelle.

L'UNSa Justice sera extrêmement vigilante quant au niveau des crédits sociaux pour l'exercice 2025 qui devront répondre clairement à une politique ambitieuse !

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 11 septembre 2024

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET